

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS, LES OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ECHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES (OCEANES) ET LES AMERICAN DEPOSITARY SHARES DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE



PRESENTEE PAR

Morgan Stanley

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE RHODIA



Le présent document relatif aux autres informations de Rhodia a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) le 14 juin 2011, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'instruction de l'AMF n° 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Rhodia.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Rhodia (www.rhodia.com). Ils peuvent être obtenus sans frais auprès de Rhodia, Immeuble Cœur Défense – Tour A – 110, Esplanade Charles de Gaulle, 92400 Courbevoie.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Rhodia figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2011 sous le numéro D.11-0171 et dans l'actualisation de ce document de référence déposée ce jour auprès de l'AMF.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de Rhodia (www.rhodia.com) et mis gratuitement à la disposition du public au siège social de Rhodia, Immeuble Cœur Défense – Tour A – 110, Esplanade Charles de Gaulle, 92400 Courbevoie.

PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document qui a été déposé le 14 juin 2011 auprès de l'Autorité des marchés financiers, qui incorpore par référence le document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2011 sous le numéro D.11-0171, ainsi que son actualisation déposée ce jour auprès de l'AMF et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Solvay et visant les actions (en ce inclus les actions représentées par des American Depositary Shares) et les OCEANes de Rhodia. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Jean-Pierre CLAMADIEU
Président-Directeur Général.